



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019\_68A-DE  
Reçu le 11/10/2019  
Publié le 11/10/2019

**DELIBERATION**

**N°2019-68 du 8 octobre 2019**

**OBJET – DECISION MODIFICATIVE N°3 –  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : M. Olivier FONS*

Le 08 octobre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 02 octobre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Sébastien FINE (M. Gérard FROMM s'étant absenté pour cette délibération)

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

M. Romain GRYZKA est nommé secrétaire de séance.

**Sont présents :** Mme Nicole GUÉRIN, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** M. Eric PEYTHIEU à Mme Catherine VALDENNAIRE  
Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO  
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Guy HERMITTE à Mme Anne-Marie FORGEOUX  
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS  
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE  
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

**Vu** la délibération n°2019-19 du 19 mars 2019, relative au vote des Budgets Primitifs 2019,

**Vu** la délibération n°2019-31 du 23 avril 2019, relative au vote d'une décision modificative n°1 du budget assainissement,

**Vu** la délibération n°2019-54 du 20 août 2019, relative au vote d'une décision modificative n°2 du budget assainissement,

**Considérant** que certains travaux d'investissement budgétisés au budget primitif 2019 ne feront pas l'objet d'un début de travaux en 2019, il est proposé d'annuler ces crédits budgétaires (dépenses d'investissement), soit : - 78 000 € sur l'opération 21 « assainissement Monétier les Bains » (travaux Les Boussardes et Moneprom), - 150 000 € sur l'opération 26 « assainissement Briançon » (travaux Fort des têtes) et – 32 000 € sur l'opération 20 « assainissement Saint Chaffrey » (Terressens)

**Considérant** qu'il convient de supprimer les crédits inscrits par décision modificative n°1 du budget assainissement relatifs à l'acquisition d'actions auprès de la Société Publique Locale Assainissement Services Durance Romanche soit -35 100 € en dépenses d'investissement (article 261 « titres et participations ») et +35 100 € en dépenses d'investissement (article 2313 « construction »),

**Considérant** que l'estimation du maître d'œuvre des travaux de devolement d'une canalisation d'assainissement sur la commune de Névache présente un surcoût de 7 000 € TTC par rapport au montant prévu en phase faisabilité, il est proposé d'inscrire + 7 000 € à l'article budgétaire 2313 « immobilisations en cours de l'opération 23 « assainissement Névache » (dépenses d'investissement) et en compensation de diminuer de 7 000 € les travaux de l'opération 21 « assainissement Monétier les Bains »,

**Considérant** que suite au résultat de l'appel d'offre pour le raccordement du hameau des Alberts au réseau d'assainissement intercommunal, il est proposé d'augmenter les crédits de l'opération « assainissement Montgenèvre » pour pouvoir attribuer le lot n°2 des travaux de démantèlement de la Step Les Alberts, soit + 20 000 € à l'article 2313 « immobilisations en cours » opération 25 « assainissement Montgenèvre » (dépenses d'investissement),

**Considérant** que des travaux mutualisés de pose d'équipements à destination de la fibre optique doivent être menés en parallèle des travaux d'assainissement de raccordement du futur centre d'incendie et de secours de La Grave. Une convention avec l'opérateur SFR FTTH est en cours de rédaction. Il est proposé d'inscrire au budget + 30 000 € en dépenses et en recettes d'investissement en opérations pour compte de tiers de l'opération 18 « assainissement La Grave ».

**Considérant** les régularisations des reversements de surtaxe de l'année 2018 par la Seerc et la non prise en compte de l'augmentation du prix de la surtaxe dans la prévision budgétaire 2019, il est proposé d'inscrire + 447 000 € de recettes supplémentaires à l'article 70611 « redevance d'assainissement collectif »

**Considérant** la nécessité de procéder à une troisième modification du Budget Assainissement 2019,

**Vu** l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 17 septembre 2019,

**Vu** l'avis du Bureau du 20 septembre 2019,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Approuve la décision modificative n° 3 du budget « **Assainissement** » 2019 telle que motivée et établie comme suit :

Détail de la Dm n°3 par article budgétaire :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Compte	DM n°3	Type
<b>Fonctionnement</b>						
	Dépenses				447 000	
		023	Virement à la section d'investissement		447 000	
			023	Virement à la section d'inv	447 000	Ordre
	Recettes				447 000	
		70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		447 000	
			70611	Redevance d'essai collectif	447 000	Réel
<b>Investissement</b>						
	Dépenses				477 000	
		23	Immobilisations en cours		482 100	
			20	2313 Constructions	-32 000	Réel
			21	2313 Constructions	-7 000	Réel
			21	2313 Constructions	-78 000	Réel

	23	2313	Constructions	7 000	Réel
	25	2313	Constructions	20 000	Réel
	26	2313	Constructions	-150 000	Réel
	33	2313	Constructions	35 100	Réel
	33	2313	Constructions	+687 000	Réel
	26 - Participations et créances rattachées à des participations			-35 100	
		261	Titres de participation	-35 100	Réel
	458118 - Opération pour compte de tiers Raccordement CIS La Grave			30 000	
			Opération pour cpte de tiers		
	18	458118	Racc CIS La Grave	30 000	
<b>Recettes</b>				<b>477 000</b>	
	021 - Virement de la section d'exploitation			447 000	
			Virement de la section		
		021	d'exploitation	447 000	Ordre
	458218 - Opération pour compte de tiers Raccordement CIS La Grave			30 000	
			Opération pour cpte de tiers		
	18	458218	Racc CIS La Grave	30 000	Réel

Nouvel équilibre budgétaire :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP + DMs	DM 3	Total		BP + DMs	DM 3	Total
Charges à caractère général	281 400.00			Résultat d'exploitation reporté	538 600.91		538 600.91
Charges de personnel	83 000.00		83 000.00	Atténuations de charges	2 000.00		2 000.00
Charges financières	20 000.00		20 000.00	Opérations d'ordre	37 000.00		37 000.00
Charges de gestion courante	10 000.00		10 000.00	Vente de produits	615 000.00	447 000	1 062 000
Charges exceptionnelles	590 000.00		590 000.00	Subventions d'exploitation	598 500.00		598 500.00
Opérations d'ordre	266 000.00		266 000.00	Produits gestion courante	55 500.00		55 500.00
Virement section d'investissement	599 700.91	447 000	1 046 700.91	Produits exceptionnels	3 500.00		3 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 850 100.91</b>	<b>447 000</b>	<b>2 297 100.91</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 850 100.91</b>	<b>447 000</b>	<b>2 297 100.91</b>

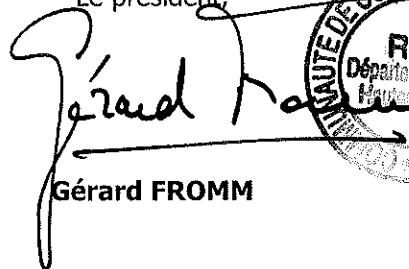
AR Prefecture


005-240500439-20191008-D2019\_68A-DE  
Reçu le 11/10/2019  
Publié le 11/10/2019

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP + DMs	DM 3	Total		BP + DMs	DM 3	Total
Opérations d'ordre	37 000.00		37 000.00	FCTVA	157 212.00		157 212.00
Emprunts	96 223.86		96 223.86	Subventions d'invest	10 500.00		10 500.00
Immos incorporelles	40 785.00		40 785.00	Opérations d'ordre	266 000.00		266 000.00
Immos en cours	991 080.49	482 100	1 473 180.49	Reprise résultat	166 776.44		166 776.44
Participations et créances	35 100.00	-35 100	0	Virement de la section de fonctionnement	599 700.91	447 000	1 046 700.91
Opération cpte de tiers		30 000	30 000.00	Opération cpte de tiers		30 000	30 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 189.35</b>	<b>477 000</b>	<b>1 677 189.35</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 200 189.35</b>	<b>477 000</b>	<b>1 677 189.35</b>

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le président,

  
Gérard FROMM



Date affichage : **11 OCT. 2019**